



CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL R&S 26 000

TEMOIN DE L'ENGAGEMENT D'**ALAIR & AVD**
EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le présent certificat est décerné ce jour à **ALAIR & AVD** à l'issue de l'analyse en date du 24 mars 2021 par le Comité de Labellisation LUCIE de la capacité des engagements de progrès pris par l'entreprise à faire progresser cette dernière de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale dans un délai de 36 mois.

Le présent certificat est délivré à **ALAIR & AVD** pour une durée de 36 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés via une évaluation de suivi après une période de 18 mois à compter de ce jour.

Fait à Paris, le 24 mars 2021

Le Président du Comité de Labellisation LUCIE
Mr Michel LAVIALE

Le Président de l'Agence LUCIE
Mr Alan FUSTEC